



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix du mois de juillet à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BUSTO Claude, Maire**.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS

Excusés : Mme Marie-Nadine GONZALEZ (procuration à M. René MIRALLES)

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ALLEMANY

Madame Elisabeth ALLEMANY désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2020, qui est adopté à la majorité

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE :

Par délibération, le Maire obtient la délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé pour la durée du mandat de prendre un certain nombre de décisions facilitant une bonne administration communale.

REGLEMENT INTERIEUR :

Par délibération, Le Conseil Municipal adopte son règlement intérieur.

COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR :

Par délibération, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du budget M14, Logts sociaux, M43 et CCAS pour l'année 2019 dressés par Mme le Percepteur de Peyriac Minervois.

COMPTES ADMINISTRATIFS :

Les comptes administratifs 2019 de la commune sont soumis au vote du Conseil Municipal.

- M14 : vote Pour : 12 Contre : 3
- Logts locatifs : vote Pour : 12 Contre : 3
- M 43 : vote Pour : 12 Contre : 3
- CCAS : vote Pour : 12 Contre : 2 Abs : 1

REPRISE DES RESULTATS :

Après le vote des comptes administratifs, il convient de procéder par délibération à l'affectation du résultat de fonctionnement des budgets M14, Logts sociaux, M43 et CCAS de l'année 2019

ONF :

Par délibération, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la vente de la coupe de bois sur la commune et donne toute latitude à l'O.N.F. pour la consultation et sur la vente sur pied de gré à gré.

TARIFS REGIE DE TRANSPORT :

Une délibération réactualise les tarifs piscine pour l'année scolaire 2020-2021. Les nouveaux tarifs : 850 € dans le périmètre de l'agglomération et 1 300 € hors agglomération.

PLU :

Dans le cadre de la révision du P.L.U, suite à la demande des ABF, une délibération devra valider l'ancien PPM (périmètre de protection modifié) en PDA (périmètre délimité des abords).

CCID (Commission communale des impôts directs) :

Par délibération, une liste de 24 noms, ayant tous les critères pour pouvoir y siéger, sera proposée au service des Impôts. 12 noms seront retenus par cette administration soit 6 titulaires et 6 suppléants.

Séance levée à 10 h 30

La secrétaire de séance,



Le Maire,
Claude BUSTO

